



Le 4 avril, tous contre le CPE

Le gouvernement a fait adopter au parlement la loi sur l'égalité des chances et au cœur de celle-ci, **le contrat dit CPE (contrat de première embauche)** s'appliquant aux « jeunes » (chers à notre Premier ministre) de moins de 26 ans.

Depuis lors, **la contestation vis à vis de ce dispositif ne cesse de s'accroître**, pour ceux et celles que cela peut encore étonner voici un petit tableau pour vous expliquer pourquoi.

Type de contrat	CDD	CDI	CPE (moins de 26 ans)
<i>durée</i>	18 mois (jusqu'à 2 ans pour quelques cas particuliers : travail à l'étranger...)	Indéterminée comme son nom l'indique	indéterminée
<i>Période d'essai</i>	1 mois maximum	Variable Ouvrier quelques jours Employé 1 mois Cadre 3 à 6 mois	2 ans
<i>Licenciement pendant la période d'essai</i>	Oui	Oui	Oui
<i>Justification du licenciement pendant cette période</i>	Non	Non	Non, et donc pendant 2 ans
<i>Justification du licenciement après cette période</i>	Inapplicable si rupture du contrat obligation de verser tous les salaires prévus jusqu'à la fin du contrat	Oui	Oui
<i>Indemnités de fin de contrat</i>	10% de la rémunération brut perçue si CDD non transformé en CDI	Pas de fin de contrat ou alors licenciement	Pas de fin de contrat ou alors licenciement
<i>Exonérations de charges patronales</i>	Non	Oui, pendant 3 ans pour l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans au chômage depuis plus de 6 mois	Oui, pendant 3 ans pour l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans au chômage depuis plus de 6 mois

Si à la lumière de ce tableau le CPE ressemble tant au CDI, ce n'est pas un hasard mais bien qu'il a vocation à le remplacer. En effet **il permet de licencier sans motif et avec un préavis d'un mois maximum pendant 2 ans en étant exonéré de charges patronales et de pouvoir recommencer l'opération indéfiniment** en ayant à verser que 8% du salaire brut total au lieu des 10% applicables au CDD, la flexibilité en plus, JACKPOT !!!

Le CPE n'est donc pas une mesure qui vise à réduire la précarité mais à en fabriquer, en venant se substituer aux contrats existants.

Il n'est donc pas étonnant de voir donc tant d'étudiants, de lycéens mais aussi de salariés se mobiliser contre le CPE, tant il est vrai que l'avenir qu'on leur propose n'est pas reluisant, ni devant le mépris qu'on leur oppose.

Un préavis de grève de L'UGFF-CGT a été déposé pour la journée du 4 avril (et nuit en amont et en aval), nous vous appelons donc à vous positionner contre cette mesure et à faire grève en conséquence, pour prouver à tous et surtout à nos jeunes que vous les soutenez dans ce combat et qu'être solidaire y compris de vos enfants a encore pour vous un sens.